

CONVOCAATION

J'ai le plaisir de vous inviter à participer à la prochaine réunion du conseil municipal qui aura lieu le :

vendredi 5 juin 2026 à 19h30
salle du conseil de la mairie

L'ordre du jour sera le suivant :

I - Approbation du procès-verbal de la séance précédente

II - Délibérations

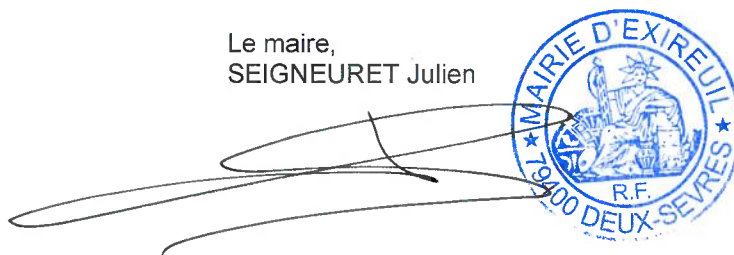
- 1) Désignation des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs
- 2) Aménagement des Grands Ajoncs : lancement de la procédure adaptée
- 3) Sollicitation de financement auprès de la Communauté de Communes Haut Val de Sèvre – Fonds de Concours « soutien aux investissements communaux » 2026

III - Tour de table

Vous remerciant par avance de votre présence, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes respectueuses salutations.

Fait à la mairie d'Exireuil, le 22 mai 2026

Le maire,
SEIGNEURET Julien



Procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 5 juin 2026

L'an deux mil vingt-six, le cinq juin à dix-neuf heures et trente minutes, le conseil municipal de la commune d'Exireuil, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie d'Exireuil, sous la présidence de monsieur SEIGNEURET Julien, maire.

Présents : SEIGNEURET Julien, VIVIER Sylvie, ECALE Alain, BOITET Véronique, BELLÉCULLÉE Maryvonne, SAGOT Maurice, LUTTIAU François, MARIACOURT Carine, ADAM Rodolphe, DECARSIN Mélanie, LALLIER Pascaline, FRAPPIER Amélie, DUPUIS Pauline, GAUDIN Antoine, LAROCHE Marine

Excusés représentés : DOMINEAU Samuel (ayant donné procuration à ECALE Alain), COULAIS Philippe (ayant donné procuration à LUTTIAU François),

Excusés : FERNANDEZ François, BILLEROT Clément

Désignation du secrétaire de séance : BOITET Véronique

Monsieur le Maire présente les procurations réceptionnées en mairie :

- M. DOMINEAU Samuel, donnant procuration à M. ECALE Alain
- M. COULAIS Philippe donnant procuration à M. LUTTIAU François

I - Approbation du procès-verbal de la séance précédente

Le procès-verbal de la réunion du 29 mai 2026 est adopté à l'unanimité.

II - Délibérations

2026-06-01 – Élection des délégués pour les élections sénatoriales au scrutin de liste

Le conseil municipal s'est réuni en la mairie d'Exireuil le 5 juin 2026 à 19 heures et 30 mn.

Vu le code électoral ;

Vu le décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

Vu la circulaire du ministère de l'Intérieur NOR : INTP2611651C relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux,

Vu l'arrêté préfectoral pris en date du 22 mai 2026 indiquant le nombre de délégués et de suppléants à élire dans la commune ;

Composition du bureau électoral

Monsieur le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de Madame BELLÉCULLÉE Maryvonne, Monsieur ECALE Alain, Monsieur GAUDIN Antoine et Madame LAROCHE Marine.

La présidence du bureau est assurée par le maire.

Listes déposées et enregistrées

Composition des listes :

- Liste A : Monsieur SEIGNEURET Julien, Madame VIVIER Sylvie, Monsieur DOMINEAU Samuel, Madame BOITET Véronique, Monsieur ECALE Alain, Madame DECARSIN Mélanie, Monsieur LUTTAU François, Madame BELLECULLEE Maryvonne

Monsieur le maire rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales.

Le maire indique que doivent être élus 5 délégués et 3 suppléants.

Après enregistrement du ou des candidatures, il est procédé au vote.

Élection des délégués titulaires

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

17 conseillers municipaux concernés ; 5 délégués à désigner, 3 suppléants, 1 liste déposée

- nombre de bulletins : 17
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 17

Le quotient applicable est : $17 / 5 = 3,4$

Ont obtenu :

- liste A : 17 voix

1^{ère} répartition :

La liste A obtient : 5 soit 5 sièges

Monsieur le maire proclame les résultats définitifs :

Liste A : 5 sièges

2026-06-02 – Aménagement des Grands Ajoncs : lancement de la procédure adaptée

Vu l'estimation prévisionnelle de l'avant-projet définitif ;

Au regard des aides sollicitées, mais toujours dans l'attente de réponses (DETR via l'Etat pour 46 400€ et le CADS 79 via le Conseil Départemental pour 22 040€) ;

Monsieur le Maire sollicitera le conseil municipal afin de se positionner sur la suite à donner à ce projet.

Après débat, le conseil municipal,

A l'unanimité :

- valide le déplacement du quai de bus

A l'unanimité :

- décide d'appliquer la procédure de marché de travaux dite « adaptée » ;
- valide les documents contractuels liés à l'appel d'offres : règlement de consultation, cahier des clauses administratives particulières, cahier des clauses techniques particulières, bordereau des prix unitaires, détail quantitatif et estimatif, acte d'engagement et avis de publicité (annexe 04) ;
- autorise Monsieur le Maire à lancer la procédure ;
- valide la publicité comme suit :
 - Procédure de passation : Procédure adaptée
 - Maître d'ouvrage : Commune d'Exireuil
 - Maître d'œuvre : AGENCE URBA 37
 - Lieu d'exécution : Rue des Grands Ajoncs
 - Nombre de lot : 1
Lot unique – VOIRIE, RESEAUX, DIVERS
 - 1 tranche ferme uniquement
 - Délai d'exécution des travaux : 10 semaines
 - Critères d'attribution :
 - Valeur technique des prestations appréciée au vu du mémoire technique : 50% ;
 - Prix des prestations : 50 %.
 - Date limite de réception des offres : 30 juin 2026 à 11h sur la plateforme, sous forme dématérialisée.
 - Renseignements : Les demandes de renseignement devront être adressées par mail au Maître d'œuvre, Agence Urba 37 à l'adresse suivante : etudes.agenceurba37@gmail.com
 - Délai pendant lequel le soumissionnaire est engagé par son offre – 120 jours à compter de la date limite de remise des offres.
- d'arrêter le mode de publicité (avis d'appel à la concurrence)
 - par publication sur le site Internet des marchés publics et numériques (www.pro-marchespublics.com) + rubrique des annonces légales d'un journal local (La Nouvelle République) ;
 - par mention sur le site Internet de la collectivité.

2026-06-03 – Sollicitation de financement auprès de la Communauté de Communes Haut Val de Sèvre – Fonds de Concours « soutien aux investissements communaux » 2026

Vu le code général des collectivités territoriales notamment en ses articles L.1111-10 III et L.5214-16 V,

Monsieur le Maire expose que dans le cadre de sa politique de soutien aux communes membres, la Communauté de communes Haut Val de Sèvre a mis en place, pour la période 2023–2026, un fonds de concours destiné à venir en appui aux investissements portés par les communes membres. Ce dispositif permet d'apporter une aide financière pour des projets ne relevant pas des compétences spécifiques de la communauté de communes.

Il est rappelé que le fonds de concours vise à apporter un appui financier aux communes membres pour réaliser leurs investissements, c'est-à-dire la réalisation d'un équipement au sens de la notion comptable d'immobilisation corporelle. Il peut donc s'agir :

- de la réalisation d'infrastructures (voirie, réseaux...),
- de la réalisation de superstructures (construction d'un bâtiment),
- des acquisitions immobilières nécessaires à la réalisation d'infrastructures ou superstructures,
- d'acquisition d'un bien mobilier (véhicule...).

Sur la période 2023–2026, ce sont 1 400 000€ que la Communauté de communes destinerait ainsi à ses communes membres.

La Commune d'Exireuil projette de réaliser des travaux d'aménagement et de sécurisation de la traversée du lieudit « Les Grands Ajoncs » qui pourraient faire l'objet de financement par la Communauté de communes par le biais de ce fonds de concours.

Le montant attribué pourrait être de 22 500€.

Après débat, le conseil municipal, à l'unanimité :

- valide le positionnement de l'aide au titre du Fonds de Concours « soutien aux investissements communaux » 2026 sur le projet de travaux d'aménagement et de sécurisation de la traversée du lieudit « Les Grands Ajoncs » ;
- autorise Monsieur le Maire à signer les différents documents liés à ce financement avec la Communauté de Communes Haut Val de Sèvre.

III - Tour de table

Sécurité routière : Le positionnement du bus pose souci au moment de la sortie des classes et la circulation reste problématique.

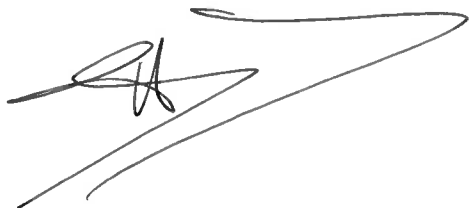
Absence des élus : Les absences des élus (maire, adjoints et conseillers délégués) pour la période de juin à août sont détaillées.

École : Les enseignantes souhaitent réaliser un potager à l'école. Madame VIVIER Sylvie doit rencontrer la directrice afin de statuer sur l'emplacement de celui-ci.

Prochaines réunions du conseil municipal : Le 03 juillet et le 28 août 2026.

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire lève la séance à vingt et quinze minutes.

Le secrétaire
Véronique BOITET



le maire
Julien SEIGNEURET

